

Préparer son voyage à l'étranger : adresses utiles en Bretagne

Ce document est un complément à la fiche Actuel CIDJ 8.11 et ne peut être utilisé que comme tel.

SOMMAIRE

- 1 - Formalités
- 2 - Santé
- 3 - Transports au départ de Bretagne
- 4 - Cartes intéressantes pour les voyageurs
- 5 - Informations sur le pays
- 6 - Les offres de voyage à l'étranger
- 7 - Aides au voyage

A CONSULTER :

Préparer son voyage à l'étranger
Fiche Actuel CIDJ 8.11

Les fiches Actuel CIDJ par pays

Associations d'amitié avec les pays étrangers : adresses en Bretagne
Fiche Actuel Bretagne 8.11

www.ij-bretagne.com/international

Le site du réseau Information Jeunesse Bretagne pour les jeunes bretons souhaitant partir à l'étranger.

Études, stage, emploi, volontariat, échange, rencontre interculturelle... :

- ▶ Conseils pour bâtir votre projet et préparer votre départ (formalités, transport, logement...)
- ▶ Informations sur les programmes et les aides financières
- ▶ Adresses utiles en Bretagne
- ▶ Idées pour vivre une première expérience à l'étranger
- ▶ Témoignages de jeunes bretons
- ▶ Agenda des manifestations

1 - Formalités

Carte d'identité, passeport, visa, titre de séjour, permis de conduire

Avant de partir, vous devez absolument vous informer sur les papiers nécessaires pour séjourner dans le pays. Ils dépendent :

- ▶ de votre **destination**,
 - ▶ de la **durée** et de la **nature de votre séjour** (voyage, emploi...).
- Toutes ces démarches doivent être effectuées en France avant le départ, prévoyez un **décal de 2 à 8 semaines**.

A votre arrivée, pensez à vous signaler à l'ambassade.

Dans les pays de l'Union européenne et Espace économique européen : un passeport ou une carte d'identité en cours de validité suffisent pour un séjour inférieur à 3 ou 6 mois selon les pays. Les mineurs n'ayant pas de passeport doivent être munis d'une autorisation de sortie du territoire. Sachez que vous pouvez conduire avec votre permis national en cours de validité.

Les pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède + Islande, Liechtenstein, Norvège.

Hors Union européenne : un passeport est nécessaire, même pour les mineurs (passeport individuel). Pour plusieurs pays, un visa sera aussi obligatoire. C'est un tampon apposé sur votre passeport, à demander auprès du consulat du pays en France. Prévoyez bien le type de visa requis en fonction de votre projet. Sachez que le permis international est obligatoire pour conduire dans certains pays. Vous trouverez toutes les informations sur le site du consulat de chaque pays en France.

Si vous restez plus de trois mois dans le pays : vous devrez vérifier les formalités à accomplir auprès des autorités locales (permis de séjour). Renseignez-vous auprès du consulat.

A consulter

- Les fiches « Pays » Actuel CIDJ

-> www.mfe.org : informations sur les formalités administratives, annuaire des ambassades et consulats en France et à l'étranger

-> www.diplomatie.gouv.fr, rubrique Conseil aux voyageurs

Fiches pays avec informations sur les conditions d'entrée et de séjour, de santé, de transport, de sécurité...

-> www.service-public.fr

A qui s'adresser pour faire vos papiers ?

▶ **Carte d'identité** : mairie. Gratuite.

▶ **Passeport** : mairie si équipée d'une station biométrique, ou préfecture. 86 à 89 €

▶ **Autorisation parentale de sortie du territoire** (pour les mineurs) : mairie. Gratuite.

▶ **Visa** : consulat du pays en France. Prix variable selon le pays.

▶ **Permis de séjour** : consulat ou autorités locales compétentes (postes de police, mairies selon les pays)

▶ **Permis de conduire international** : préfecture. Gratuit



De quoi aurez-vous besoin ?

Sur les sites des **préfectures** (rubrique Vos démarches), vous trouverez la liste des pièces à fournir :

COTES D'ARMOR

Préfecture des Côtes d'Armor

1, place du Général de Gaulle - BP 2370
22023 Saint-Brieuc Cedex
02 96 62 44 22

-> www.cotes-darmor.pref.gouv.fr

-> courier@cotes-darmor.pref.gouv.fr

FINISTERE

Préfecture du Finistère

42, bd Dupleix
29320 Quimper Cedex
02 98 76 29 29

-> www.finistere.pref.gouv.fr

-> prefecture@finistere.gouv.fr

ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille et Vilaine

3, avenue de la Préfecture
35026 Rennes Cedex 9
02 99 02 10 35

-> www.bretagne.pref.gouv.fr

-> prefecture@ille-et-vilaine.gouv.fr

MORBIHAN

Préfecture du Morbihan

10 bis, place du Général de Gaulle
56000 Vannes
02 97 54 84 00

-> www.morbihan.pref.gouv.fr

-> prefecture@morbihan.gouv.fr

2 - Santé

Protection sociale

Les conditions vont varier selon le pays et le type de séjour.

Pour un séjour touristique dans l'Espace Economique Européen et en Suisse

Demandez la Carte Européenne d'Assurance Maladie auprès de votre centre de Sécurité sociale trois semaines avant votre départ. Elle est gratuite, valable un an et atteste de vos droits à l'assurance-maladie. Elle permet la prise en charge de vos soins selon la législation locale, comme si vous étiez un assuré du pays.

Pour les autres pays

Votre caisse d'assurance-maladie ne prend en charge que les soins urgents imprévus. Vous devrez régler vos frais médicaux sur place et vous serez remboursé sur justificatifs selon le tarif applicable en France. Des accords internationaux peuvent exister entre la France et certains pays.

Si vous partez étudier ou travailler à l'étranger

Consultez le site de l'assurance maladie : fiches pratiques par type de séjour.

Contact

Votre Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

-> www.ameli.fr : le site de l'assurance maladie, rubrique Assurés/Vos droits et démarches/A l'étranger

-> www.cleiss.fr : Centre de liaisons européennes et internationales de sécurité sociale. Informations sur les accords internationaux.

Assurance et assistance

Prévoyez une assurance ainsi qu'un contrat d'assistance en cas de problème ou incident sur place.

L'assurance vous permet d'obtenir un remboursement des frais médicaux ou d'hospitalisation. Le **contrat d'assistance** vous apporte sur place une aide immédiate comme le rapatriement médicalisé, le dépannage...

Vérifiez votre assurance "responsabilité civile étendue" : est-ce qu'elle vous couvre même si vous êtes à l'étranger ?

Dans tous les cas, **vérifiez toujours les clauses avant de partir**, après, il sera trop tard. Enfin, prévoyez une assurance annulation si, au dernier moment, vous ne pouvez pas partir.

A savoir !

Vous êtes peut-être déjà assuré pour l'étranger via certaines cartes bancaires internationales, la carte internationale d'étudiant ISIC ou via certaines compagnies de voyages. Si vous partez dans le cadre d'un programme, il est probable que l'assurance soit comprise dans vos frais de participation au programme.

Contact

Compagnie d'assurance, organismes d'assistance, mutuelle, banque

-> www.ffsa.fr : Fédération Française des Sociétés d'Assurance

-> www.isic.fr : ISIC, carte internationale d'étudiant

Vaccinations et autres précautions sanitaires

Chaque pays a sa propre réglementation concernant les vaccinations.

► **Le vaccin anti-amarile** (fièvre jaune, pour certains pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Centrale et du Sud) doit être effectué dans un centre de vaccinations et de conseils aux voyageurs.

► **Les autres vaccinations obligatoires** peuvent être effectuées auprès de votre médecin traitant.

► **En dehors des vaccins**, des traitements peuvent être recommandés avant de partir pour certains pays (contre le paludisme, contre l'eau polluée...). Consultez votre généraliste ou les centres de vaccination et de conseils aux voyageurs.

► A savoir !

Il faut vous renseigner au moins 3 mois avant votre départ.

Contact

Votre médecin

-> www.cimed.org : Comité d'informations médicales (CIMED)

Les centres de vaccinations et de conseils aux voyageurs, les services de vaccination internationale

COTES D'ARMOR

Service vaccination internationale

Circonscription de la solidarité départementale

76, rue de Quintin
22000 Saint-Brieuc
02 96 60 80 60

FINISTERE

Centre de vaccinations et de conseils aux voyageurs
Hôpital d'instruction des armées Clermont-Tonnerre
Médecine des voyages – centre de vaccination
Rue du Colonel Fonferrier
29240 Brest Cedex 9
02 98 43 73 24

Centre de vaccination internationale
Centre hospitalier de Cornouaille
14, avenue Yves-Thépot - BP 1757
29107 Quimper Cedex
02 98 52 65 16

ILLE-ET-VILAINE

Centre de vaccinations et de conseils aux voyageurs
Centre Hospitalier Régional Ponchaillou
Service des Maladies Infectieuses
2, rue Henri Le Guilloux
35000 Rennes
02 99 28 43 23

MORBIHAN

Centre de vaccinations et de conseils aux voyageurs
Centre Hospitalier de Bretagne Sud
Rampe de l'Hôpital des Armées
56100 Lorient
02 97 12 00 12

3 - Transports au départ de Bretagne

En avion

Les aéroports

Les aéroports ne traitent pas les réservations mais peuvent vous renseigner sur les différentes destinations desservies par les compagnies. Vous trouverez sur leur site toutes les informations pratiques : vols, horaires, contacts et sites internet des compagnies.

COTES D'ARMOR

Aéroport de Lannion
Route de Trégastel - 22300 Lannion
02 96 05 82 22
-> www.lannion.aeroport.fr
Liaison pour Paris-Orly sud seulement.

FINISTERE

Aéroport Brest-Bretagne
29490 Guipavas
-> www.brest.aeroport.fr

Aéroport de Quimper Cornouaille
29700 Pluguffan
02 98 94 30 30
-> www.quimper.aeroport.fr
Liaison pour Paris-Orly sud seulement.

ILLE ET VILAINE

Aéroport de Dinard Pleurtuit St Malo
35730 Pleurtuit
02 99 46 18 46
-> www.dinard.aeroport.fr

Aéroport de Rennes Saint-Jacques
Avenue Joseph Le Brix
35136 Saint-Jacques de la Lande
02 99 29 60 00
-> www.rennes.aeroport.fr

MORBIHAN

Aéroport de Lorient Bretagne Sud
56270 Ploemeur
02 97 87 21 50
-> www.lorient.aeroport.fr

Les compagnies proposant des vols en direction de l'Irlande, du Royaume-Uni, des Iles anglo-normandes
Consultez les sites des aéroports ci-dessus. Réservations auprès de la compagnie, en ligne, ou dans les agences de voyages agréées.

Aer Arann
-> www.aerarann.com
► **Au départ de Lorient**
Vers l'Irlande (Galway, Waterford, Cork) : été

Aer Lingus
-> www.aerlingus.com
► **Au départ de Rennes**
Vers l'Irlande (Dublin) : mai à septembre

Air France
-> www.airfrance.fr
36 54 (0,34 € TTC/min depuis poste fixe)
► **Au départ de Brest**
Vers l'Irlande (Dublin) : vol régulier via Paris-Roissy
Vers le Royaume-Uni (Birmingham, Londres, Manchester...) : vols réguliers via Paris (Charles de Gaulle ou Orly).
► **Au départ de Rennes**
Vers l'Irlande (Dublin) : vol régulier via Paris-Roissy
Vers le Royaume-Uni (Birmingham, Edimbourg, Manchester, Londres, Glasgow...) : vols réguliers via Paris (Charles de Gaulle ou Orly).

Aurigny Air Service
-> www.aurigny.com
► **Au départ de Dinard**
- Vers Guernesey : vol régulier

Flybe
-> <http://fr.flybe.com/>
Compagnie low cost
► **Au départ de Brest**
Vers le Royaume-Uni : Southampton, vol régulier. Birmingham : été
► **Au départ de Rennes**
- Vers l'Irlande (Belfast) : vol régulier.
- Vers le Royaume-Uni : Southampton, vol régulier. Birmingham, Exeter, Manchester, Edimbourg : vols saisonniers.

Ryanair
-> www.ryanair.com
Compagnie low cost.
► **Au départ de Brest**
- Vers l'Irlande (Dublin) : été
- Vers le Royaume-Uni (Londres-Luton) : vol régulier.
► **Au départ de Dinard**
- Vers le Royaume-Uni (Londres-Standed ou East Midlands/Nottingham) : vols réguliers.

En bateau

Réservations auprès de la compagnie, en ligne, ou dans les agences de voyages agréées.

Brittany Ferries

-> www.brittany-ferries.com

0 825 828 828 (0,15 € TTC/min depuis poste fixe)

► Au départ de Roscoff

Vers Cork (Irlande) : avril à octobre

Vers Plymouth (Royaume-Uni) : toute l'année

Embarquement : Port du Blosson - Gare Maritime - 29680 Roscoff

02 98 29 28 13

► Au départ de Saint-Malo

Vers Portsmouth (Royaume-Uni) : toute l'année

Embarquement : Gare maritime du Naye - 35400 Saint-Malo

02 99 40 64 41

Condor Ferries

-> www.condorferries.fr

Morvan Fils Agent Général

Terminal Ferry du Naye - BP 99 - 35412 Saint-Malo Cedex

0 825 135 135

► Au départ de Saint-Malo

Vers Weymouth ou Poole (Royaume-Uni) : avril à octobre

Vers Jersey ou Guernesey : toute l'année

Irish Ferries

-> www.irishferries.com

Port du Blosson - 29680 Roscoff

02 98 61 17 17

► Au départ de Roscoff

Vers Rosslare (Irlande) : de mai à septembre.

Embarquement : Port du Blosson - Gare Maritime - 29680 Roscoff -

02 98 29 28 13

En Bus

Eurolines

37, avenue Janvier - 35000 Rennes

0 892 89 90 91 (0,34 euros/min)

-> rennes@vt-eurolines.eu

-> www.eurolines.fr

► Propose principalement des transports en car vers toute l'Europe.

► Au départ de Rennes : Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Suède, Ukraine.

Le Covoiturage

Allostop Rennes

20, rue d'Isly - 35000 Rennes

02 99 67 34 67

-> www.covoiturage.asso.fr

(adhésion de 6 à 30 euros + frais au km)

► Covoiturage au départ de Bretagne à travers la France et l'Europe.

4 - Cartes intéressantes pour les voyageurs

Carte internationale d'étudiant ISIC

(pour scolaires et étudiants, lycéens, collégiens ou personnes en formation à temps complet, à partir de 12 ans, sans limite d'âge)

► Permet d'obtenir les mêmes réductions que celles attribuées aux étudiants dans les pays concernés.

► Les pièces à fournir : carte d'étudiant ou attestation de scolarisation, photo d'identité et 13 € (12 € + 1 € de frais de conditionnement et d'envoi). Par correspondance, faire la demande au moins 8 jours avant le départ, joindre une enveloppe timbrée.

► Validité : de septembre d'une année jusqu'à fin décembre de l'année suivante (ex. : sept 2010 à déc. 2011)

Information et commande sur www.isic.fr ou auprès des distributeurs bretons :

COTES D'ARMOR

SMEBA

2, boulevard Waldeck-Rousseau - 22000 Saint-Brieuc

02 99 78 80 05

(délai : 5 jours)

FINISTERE

Bureau Information Jeunesse

4, rue Augustin-Morvan - 29200 Brest

02 98 43 01 08

-> accueil@bij-brest.org

-> www.bij-brest.org

SMEBA

32, rue du Professeur-Langevin - 29 200 Brest

02 98 47 87 87

-> brest@smeba.cimut.fr

(délai : 5 à 7 jours)

SMEBA

4, place de Locronan - 29100 Quimper

02 98 47 87 80

-> quimper@smeba.cimut.fr

(délai : 5 à 7 jours)

ILLE-ET-VILAINE

CRIJ Bretagne - Espace Services

Le 4 bis, cours des Alliés - 35000 Rennes

02 99 31 85 00

-> espace-services@crij-bretagne.com

-> www.crij-bretagne.com

SMEBA

31-33, quai Chateaubriand - 35000 Rennes

02 99 78 33 66

-> rennes@smeba.cimut.fr

(délai : 5 à 7 jours)

MORBIHAN

SMEBA

11 bis, rue Hoche - 56000 Vannes

02 98 47 87 73

-> vannes@smeba.cimut.fr

(délai : 5 à 7 jours)

Carte jeune internationale - IYTC

(Pour les moins de 26 ans, ni scolaires, ni étudiants)

- ▶ Donne des réductions sur différents achats.
- ▶ Les pièces à fournir : carte d'identité, photo d'identité et 13 € (12 euros + 1 euro de frais de conditionnement et d'envoi).
- ▶ Validité : 1 an.
- ▶ Information et commande en ligne sur www.isic.fr

Carte internationale des Auberges de Jeunesse du réseau Hostelling International

-> www.hihostels.com

-> www.fuaj.org

- ▶ Elle coûte 11 € pour les moins de 26 ans, 16 € pour les plus de 26 ans, 23 € la carte familiale.
- ▶ Validité : une année civile

▶ En France, information et commande sur le site de la FUAJ ou en se rendant dans une Auberge de Jeunesse affiliée à la FUAJ : pour connaître les adresses en Bretagne, consultez les fiches Actuel Bretagne n°5.232 « Hébergement temporaire dans les Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan ».

5 - Informations sur le pays

- ▶ Vous trouverez dans le réseau Information Jeunesse des fiches d'information sur les différents pays.

▶ Diverses associations peuvent vous permettre de rencontrer d'autres voyageurs, de découvrir un pays à travers des expositions, des documentaires, des conférences... A titre d'exemple :

Aventure du Bout du Monde (ABM)

Antenne Rennes - Maison de Quartier de Villejean

2, rue de Bourgogne

35000 Rennes

-> abm-rennes@neuf.fr

-> <http://abmrennes.eu> ou site national : -> www.abm.fr

Soirées découvertes, projections, atelier cuisines du monde, randonnées, festival Terra Scala.

- ▶ Des organismes comme **Connaissances du Monde** présentent régulièrement des conférences filmées et commentées sur des pays.

-> www.connaissancedumonde.com (rubrique Programme, accès par ville ou département)

- ▶ Vous pouvez également prendre contact avec une **association d'amitié** : consultez la fiche Actuel Bretagne 8.110 « Associations d'amitiés avec les pays étrangers : adresses utiles en Bretagne ».

6 - Les offres de voyage à l'étranger

En dehors des agences de voyages dont vous trouverez les coordonnées dans les pages jaunes, voici quelques pistes pour repérer les possibilités de départ en voyage organisé.

Séjours pour enfants et adolescents

Consulter les fiches Actuel CIDJ n°7.3 « Les vacances pour enfants et adolescents » et Actuel Bretagne n°7.31 « Séjours de vacances pour les 4-17 ans au départ de Bretagne ».

Tourisme équitable et solidaire

Voyages Nord-Sud

-> www.voyages-nordsud.org

-> voyagesnordsud@gmail.com

02 99 18 38 66

Association régionale de promotion et de développement du tourisme équitable et solidaire. Sensibilisation à ses enjeux.

Information et conseil sur les offres de voyages équitables et solidaires, uniquement par téléphone et par mail.

- Permanences téléphoniques : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30 ; mercredi de 14h à 18h30 ; samedi de 10h à 13h30.

- Permanence mensuelle au Crivedev à Rennes (agenda sur le site).

Autres pistes

- ▶ Certaines associations d'amitié avec des pays étrangers organisent, de façon ponctuelle, des séjours dans les pays avec lesquels elles sont en contact. : fiche Actuel Bretagne n°8.110 : « Associations d'amitiés avec les pays étrangers : adresses utiles en Bretagne ».

- ▶ Pensez également aux comités de jumelage, aux équipements socio-culturels de votre commune, qui organisent parfois des voyages : renseignez-vous auprès votre mairie, du point ou bureau Information Jeunesse de votre ville.

7 - Aides au voyage

Consulter la fiche Actuel CIDJ 8.11 « Préparer son voyage à l'étranger » et la fiche Actuel Bretagne 5.62 « Aides financières aux initiatives jeunes en Bretagne ».